



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sages-femmes

Question écrite n° 66872

Texte de la question

M Andre Santini attire a nouveau l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur la profession de sage-femme. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'evolution du dossier concernant la revalorisation des honoraires des sages-femmes liberales, bloques depuis 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation des lettres-cle qui remunerent l'activite des sages-femmes est l'objet d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. Une nouvelle convention est en cours de negociation entre les organisations syndicales representatives et les caisses nationales. C'est dans ce cadre que doit etre evoque l'ensemble des questions tenant aux relations entre la profession et l'assurance maladie, y compris la tarification des actes.

Données clés

Auteur : [M. Santini Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66872

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1993, page 336